

CH_VB 95.3128 vom 3. Oktober 1995

Bundesverwaltung, 1995-10-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_95.3128

FR: CH_VB 95.3128 du 3 octobre 1995

IT: CH_VB 95.3128 del 3 ottobre 1995

Erwägungen

E. 3

Darstellung von kurz-, mittel- und langfristig notwendigen Massnahmen zur Sicherstellung einer möglichst gleichwertigen Erschliessung aller Regionen unseres Landes;

E. 4

Erarbeitung von Vorschlägen für eine ausgeglichene Finanzierung der Investitionen und des Unterhaltes einer landesweiten Basiserschliessung. Texte du postulat du 16 mars 1995 Pour que l'ensemble du territoire de notre pays puisse être habité et exploité, il est capital que les voies de communication ouvertes aux transports publics et privés soient suffisamment développées. Outre les chemins de fer, les routes ouvertes aux transports publics et privés jouent un rôle primordial dans les régions périphériques et dans les régions de montagne. Si l'on compare les différentes régions du pays, on constate qu'elles font l'objet de disparités importantes en ce qui concerne les voies de communication et l'offre de transports. Or, les importants investissements prévus prochainement («Rail 2000», achèvement du réseau des autoroutes, NLFA, notamment) pourraient encore aggraver les distorsions actuelles de la concurrence. Ajoutons qu'il convient de tenir compte des emplois créés lors de la phase de construction. Dans l'optique du devoir de la Confédération, important sur le plan politique, d'assurer un développement équilibré de toutes les régions du pays, le Conseil fédéral est chargé d'examiner les points suivants et, dans la mesure du possible, de les intégrer à l'arrêté relatif au financement des NLFA:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.